

RÉUNION DU BUREAU DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE 90

Délibération n° B/NL/2025-202

Séance du 15 mai 2025

Convocation du 18 avril 2025

Etaient présent(e)s : Vanessa BAPST – Michel BLANC – Caroline CHARTAUX- Pierre-Louis DEMANDRE - Céline HANSEN – Jean LOCATELLI – Eric MANGIN - MIRA Patrick - Daniel MUNIER - Sébastien VIVOT.

10 présents

Excusé(s) : Christian CANAL - Jean-Pierre CLAVEQUIN - Christian CODDET - Philippe GARNIER - Eric PARROT

Absents : Thomas BIETRY - Sébastien THEVENEAU

Assistait : Nathalie LOMBARD

Candidatures pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

Quatre communes nous ont fait part de leur souhait de voir une borne de recharge pour véhicule électrique implantée sur leur territoire. Il convient de délibérer afin de trancher sur la pertinence de l'implantation et d'apporter une réponse à ces communes.

Les communes demandeuses sont les suivantes :

commune	Nbre d'hab.	Emplacement
BOUROGNE	1929	Place de la Mairie rue des écoles
PETIT CROIX	306	Place PEGOUD
GRANDVILLARS	3064	Mairie centre ville
VALDOIE	5 425	Parking Mairie Place André Larger

Le retour du formulaire rédigé par le syndicat afin de lui permettre d'obtenir des données objectives et pertinentes dans le cadre de son déploiement, permet de mettre en avant certains éléments listés ci-dessous :

	Petit-Croix	Valdoie	Bourogne	Grandvillars
Parking ouvert au public 7j/7 - 24h/24	oui	oui	oui	oui
Parking gratuit	oui	oui	oui	oui
A vocation de covoiturage	non	non	oui	non
Proximité réseau élec	oui	oui	oui	oui
Plus de 20 places	non	oui	oui	oui
Réaménagement prévu du parking	oui	non	non	oui
Lieux d'intérêt à proximité	habitats collectifs	centre ville	centre ville	habitats collectifs
	axe routiers à fort trafic	commerces/restaurants entreprises/administrations	commerces/restaurants entreprises/administrations	entreprises/administrations
Observations		axe routiers à fort trafic	habitats collectifs axe routiers à fort trafic Camping/gare	
			Motivation LOI LOM Parking très fréquenté, voir saturé	Motivation LOI LOM Parking très fréquenté, voir saturé

- Concernant la **commune de Bourogne**, il a déjà été acté par TDE 90 que les parkings à vocation de covoiturage n'étaient pas pertinents. En effet, les aires de covoiturage impliquent un stationnement longue durée, généralement sur la journée. Cela empêcherait la rotation des véhicules souhaitée par le syndicat et de fait un surcoût important pour l'utilisateur de la borne puisqu'une pénalité au temps s'applique après la charge si le véhicule n'est pas déconnecté.
- Concernant la **commune de Petit-Croix** : la taille de la commune, son manque d'infrastructures permettant de générer du passage et du stationnement, la classe dans les sites n'offrant pas suffisamment de gages nous permettant d'envisager un intérêt pour ce site.
- Concernant la **commune de Grandvillars** : avec une population de plus de 3 000 habitants, disposant d'habitats collectifs, d'un parking envisagé situé à proximité de la mairie, d'une médiathèque, de l'église, d'une maison médicale et d'un centre pour personnes âgées, elle pourrait cocher plusieurs critères.
- Concernant la **commune de Valdoie** : sa taille en termes de population (près de 5 500), sa proximité avec Belfort, ses nombreux commerces, administrations et infrastructures diverses en font un lieu de vie urbain important générant de l'activité et du passage.

Monsieur Sébastien VIVOT, vice-président délégué aux concessions et aux IRVE rappelle en préambule que le Bureau, lors de sa réunion du 12 septembre 2024, a entériné le déploiement de 4 bornes sur 3 sites à Belfort pour le programme IRVE de l'année 2025.

L'annulation du projet Place de l'Europe, jugé moins judicieux à cause de la fermeture prochaine de la MIFE située sur le parking initialement prévu, incite monsieur Vivot à proposer le remplacement



de ce site par l'installation d'une borne à Valdoie. Cela permettrait de satisfaire la demande de la commune de Valdoie sans bousculer l'enveloppe financière initialement prévue.

Aucune borne publique n'a été installée jusqu'à présent à Valdoie malgré les atouts que cette ville présente. C'est sans conteste d'après monsieur Vivot, le site le plus judicieux sur les 4 candidatures.

Ceci étant exposé, et après vote, il est décidé, à l'unanimité :

- De ne pas donner suite à la demande de Bourogne et de Petit-Croix
- De valider le déploiement d'une borne de recharge sur la commune de Valdoie
- De mettre sur liste d'attente la demande de la commune de Grandvillars et de réétudier la demande pour le programme 2026.

Pour extrait conforme

Meroux-Moval, le 16 mai 2025

Le Président,

Michel BLANC


Territoire d'énergie 90
1 avenue de la Gare TGV
Tours 5 - La Jonxion 1
90400 MEROUX